

Québec, le 11 avril 2007

M. Louis Bergeron
Directeur principal Développement des affaires et
Gestion des terminaux d'Ultramar et directeur du projet
2200, avenue McGill Collège
Montréal (Qc) H3A 3L3

**Objet : Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et
Montréal-Est**

Monsieur,

En référence à votre réponse à la question 12 du document DQ4.1, la commission souhaiterait obtenir des précisions sur les cinq municipalités qui ont entrepris des démarches de modification de leur réglementation, sur les deux qui ont indiqué que le projet contreviendrait à leur réglementation, de même que sur les deux qui ne vous ont pas encore répondu. Dans un tableau, veuillez indiquer le nom des neuf municipalités visées et, pour les sept qui vous ont répondu, veuillez spécifier la teneur de la réglementation qui était en vigueur et, le cas échéant, la teneur de la modification apportée.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la
commission

c.c. : M^{me} Katherine Auclair